

"DÉSASTRE, VOILA LE VÉRITABLE MOT"

L'hebdomadaire « Das Reich » publie un assemblage de nouvelles anglaises répandues par la presse et la radio anglaises, qui passent à l'offensive. Cet ensemble de nouvelles dément les journaux britanniques et l'hebdomadaire « Das Reich » qui est dévoué au régime de Vichy et à l'Allemagne nazie.

Ce n'est pas seulement le public anglais qui a été trompé, mais aussi les hommes compétents et le roi d'Angleterre ignorant ce qui se passait exactement. Lorsque Churchill reçut le 26 Mai la nouvelle du début de la grande bataille en Afrique, il dit : « Voilà ce que nous aurons à nous attendre à ce que les Champs-Élysées soient occupés par les Allemands ». Il se précipita à la Chambre des Communes et s'écria : « C'est la plus grande catastrophe de notre siècle ».

Le 27 Mai, Reuter : « Des colonnes de puissances de l'Axe soulèvent par des formations de Stukas des dirigeurs vers l'Est. C'est peut-être la plus grande catastrophe de notre siècle ».

Le 28 Mai, Reuter : « Des avions allemands ont été abattus au-dessus de la Méditerranée. Les forces alliées à démanteler de leurs troupes le Moyen-Orient ».

Le 29 Mai, Radio : « La grande bataille a commencé. Les Allemands, elle ne réussissent pas à s'emparer de Tobrouk ».

Le 30 Mai, Reuter : « La grande offensive allemande est venue à la dérive ».

Le 31 Mai, Reuter : « Les forces blindées allemandes sont repoussées au sud de Knightbridge ».

Le 1er Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 2 Juin, Reuter : « Le corps africain allemand combat dans l'infanterie allemande dans le désert de Libye ».

Le 3 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 4 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 5 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 6 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 7 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 8 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 9 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 10 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 11 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 12 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 13 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 14 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 15 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 16 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 17 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 18 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 19 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 20 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 21 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 22 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 23 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

LA MARCHÉ VICTORIEUSE DES TROUPES DE L'AXE EN ÉGYPTÉ

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une colonne de voitures automobiles et de chars d'assaut en route vers le front a été bombardée en route et a été dispersée. L'aérodrome de Mounim-Bouak a été bombardé et les avions alliés ont été abattus à coups directs.

Alexandrie bombardée
Le Caire, 29. — La région d'Alexandrie a été atteinte par les avions de l'Axe. Il y a des dégâts matériels. On ne compte aucune victime.

Vers le Delta du Nil
Le Caire, 29. — Le correspondant de guerre de l'agence Reuter, sur le front égyptien, sans avoir encore la chute de Marsa-Matrouk, écrit que la lutte se poursuit extrêmement sévère autour du camp retranché de repli favorable à nos troupes, mais la huitième armée, tant qu'elle existera, fera son possible pour faire payer cher au maréchal Rommel le moindre mouvement en avant.

La peur de Rommel
Berlin, 29. — Lors de la prise d'assaut de Marsa-Matrouk, on a trouvé un important ordre du jour du général Auchinleck, commandant en chef des forces alliées au Moyen-Orient. Cet ordre du jour, destiné à tous les chefs de groupes et de section du quartier général britannique en Egypte, est un document remarquable. Il fait état de la situation au Moyen-Orient et aux services de commandement subalterne, déclare notamment : « Notre ami Rommel n'est pas un surhomme. Il est tout à fait humain et très compétent. C'est tout. C'est un simple général allemand dont il vaut mieux ne pas beaucoup parler. Je vous prie, ainsi que tous les commandants de faire et de sorte que ce nite jamais apprennent que nous sommes en contact avec l'ennemi. Cela est psychologique, mais nécessaire, car sinon on court le risque de renforcer chez les troupes l'impression que Rommel est un homme invincible ».

Le Caire, 30 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 31 Juin, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 1er Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 2 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 3 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 4 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 5 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 6 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 7 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 8 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 9 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 10 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 11 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 12 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 13 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 14 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 15 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 16 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 17 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 18 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 19 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 20 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 21 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 22 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

Le 23 Juillet, Reuter : « Le général Auchinleck adresse le message suivant à la Chambre des Communes : Vous avez fait admirablement votre devoir. Je suis fier de vous avoir connus pendant ces semaines de combats de Libye ».

14 NOUVEAUX NAVIRES envoyés par le fond en Atlantique est « débarqué »

Grand Quartier Général du Focher, 30 Juin.
Le Haut Commandement des forces armées allemandes publie le communiqué suivant :
Depuis le dernier communiqué spécial daté du 25 Juin, les sous-marins allemands ont de nouveau augmenté leurs succès. En 2 jours, ils ont coulé dans l'Atlantique orientale, dans le Golfe du Mexique et dans les îles des Caraïbes, 14 navires de sommars annamitiques jaugeant au total 95.000 tonnes, et ont endommagé gravement 2 autres cargos par des torpilles. Une partie des navires coulés était lourdement chargés d'avions, de munitions et d'autres matériels de guerre à destination de l'Afrique.

FOUKRA atteint et dépassé par les colonnes motorisées de l'Axe
Au dernier moment, la communiqué de Rome annonce que les colonnes cuirassées germano-italiennes opérant en Egypte ont atteint et dépassé Foukra, sur la route d'Alexandrie.

Les conditions de vie du travailleur français en Allemagne

LA NOURRITURE
Le Reich a tenu à ce que les habitudes des travailleurs étrangers soient également soigneusement respectées en ce qui concerne la nourriture. C'est pourquoi il a été décidé que la durée d'un an et que l'ouvrier ne devra pas le renouveler, il lui est versée une indemnité correspondant à son congé payé auquel il a droit.

LES ASSURANCES SOCIALES
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

LES ASSURANCES SOCIALES (suite)
Les ouvrières et ouvriers Français pendant leur séjour en Allemagne bénéficient d'un régime d'assurances sociales (maladie, accidents) identiques à celui qui a été établi pour les travailleurs Allemands. Les prestations accordées par la législation allemande sont en général assez élevées et prévoient notamment les soins médicaux gratuits pendant une durée illimitée et l'hospitalisation en Allemagne et de séjour en Allemagne.

Le général Ritchie est « débarqué »

Par radio :
M. Churchill vient de confirmer que le général Auchinleck, généralissime des forces alliées dans le proche Orient, vient de prendre le commandement de la 8^e armée anglaise, un remplacement du général RITCHIE.

M. Churchill a précisé que le général Auchinleck avait signifié cette décision au gouvernement et que Londres lui avait immédiatement envoyé son accord.

LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La défaite bolcheviste de Volcho
Berlin, 29. — Le D. N. B. apprend les informations suivantes qui ont été communiquées militaire de ce jour :
La défaite bolcheviste de Volcho représente l'échec total d'une des offensives de secteur autour desquelles les Soviétiques et les Anglais ont fait tant de bruit pendant l'hiver, et qui, étant réellement de grande envergure, visaient à enfoncer le front allemand.

Le commandement allemand pour le front de Volcho constituait une sorte de champ d'essai pour le commandement russe, dont les méthodes consistaient à laisser infiltrer les troupes bolchevistes dans les lignes allemandes pour prendre le front défendant par surprise.

Profitant du terrain propice à ces opérations hivernales, les unités soviétiques parvinrent à créer une poche dont la pointe était dirigée sur Leningrad.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Le commandement allemand, de son côté, fit face à cette situation en défendant énergiquement et avec succès les étés de pont au delà du Volcho au nord et au sud de cette poche. Lors de ces étés, de très nombreux soldats allemands furent tués.

Informations Régionales LES RESTAURANTS MUNICIPAUX A BON MARCHÉ

Ils vont fonctionner dans une quarantaine de villes du Nord et du Pas-de-Calais à partir de septembre prochain

Le Comité supérieur de gestion des communes de l'axe de la France du Nord et du Pas-de-Calais, a été réuni le 26 Juin à Lille, sous la présidence de M. l'Intendant directeur du Ravitaillement général, pour discuter les modalités de fonctionnement de ces restaurants municipaux.

</